

Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION Du mercredi 22 septembre 2021 en Visio conférence sur TEAMS

1- Vote du dernier-compte rendu du CA du 26 juin 2021

Vote : Le CR du CA du 26 juin est adopté à l'unanimité

2- Nomination de 2 membres d'honneur

2-1 Vote : Sur proposition du Président, **Mr Edgar Bocage** en tant que professeur depuis de longues années et pour les services rendus à l'UTL34 notamment pour ses conseils juridiques, **est nommé membre d'honneur de l'UTL34 à l'unanimité des membres du CA**

2-2 Vote : Sur proposition du Président, **Mr Yves Contassot** en tant que professeur de longue date ayant mis ses compétences continuellement au service de l'UTL34 **est nommé membre d'honneur de l'UTL34 à l'unanimité des membres du CA.**

3- Cooptations au CA

3-1 Vote : Sur proposition du Président Mr Ravaille, prenant acte de la démission de Mr Bocage en tant que professeur donc de représentant des professeurs au CA, **le CA coopte à l'unanimité Mr Edgar Bocage comme membre du CA.**

3-2 Vote : Sur proposition du président Mr Ravaille, **Mme Christine Manfredi est cooptée au CA à l'unanimité de ses membres.**

4- Modification du Règlement intérieur

TITRE III : Conseil d'administration

Article 10 CANDIDATURE AU CA ET VOTE

Proposition d'élargir le nombre de membres du CA à 37 au lieu de 35. **Le C.A. est composé de vingt à trente-sept membres maximum (voir Article 15 pour les conditions à remplir pour être candidat à la Présidence). Sont inclus dans ce compte les deux représentants des professeurs élus par leurs pairs selon les modalités de l'article 23 du présent R.I**

► **Vote : Proposition adoptée à la majorité**

TITRE IV : Le Bureau et le conseil de proximité

Article 20 : Les conseils de proximité : Lodève figurera dans le RI comme étant une de nos villes centre de l'UTL34. Proposition : « Il y a un conseil de proximité (CP) par ville site, c'est à dire Agde, Frontignan, Lamalou les bains, Lodève Mèze, Pézenas et Sète »

► **Vote : proposition adoptée à l'unanimité**

TITRE V: Les enseignants

Article 22 Rôle

Proposition d'introduire un rajout dans cet article compte tenu de l'obligation du passe-sanitaire : « **Compte tenu de la réglementation en vigueur, les professeurs doivent avoir un passe-sanitaire à jour à chaque fois qu'ils entrent dans une salle de cours, soit en tant que professeur soit en tant qu'auditeur. Il leur appartient de faciliter les vérifications des personnes mandatées à cet effet par le Président** »

► **Vote : proposition adoptée à l'unanimité**

Article 24 : Les missions

Proposition : « Sur la base du volontariat, ils apportent leur aide à toute action de vérification des adhérents par rapport au respect du présent règlement intérieur. »

► Vote : proposition adoptée à l'unanimité

Article 25 : Sanctions

Proposition de rajouter un mot : « Le Président, peut à tout moment et **de manière discrétionnaire**, retirer la responsabilité d'un cours à tout professeur qui ne satisferait pas à ses obligations. Dans ce cas, le professeur perd sa qualité de membre de l'Association ».

► Vote : proposition adoptée à l'unanimité

Article 27 : Les conférenciers:

Rajouter la phrase sur l'application des règles sanitaires. « **Toutefois, compte tenu de la réglementation en vigueur, ils ne peuvent entrer dans une salle de conférence (ou cours) qu'avec un passe-sanitaire valable au jour de leur conférence** »

► Vote : proposition adoptée à l'unanimité

TITRE VII : Divers

Article 30 : Accès au cours, Principes :

Proposition à rajouter : « **Toutefois, compte tenu de la réglementation en vigueur, ne peuvent entrer dans une salle (de cours, de conférence ou autres) où l'UTL34 fait une manifestation, que les adhérents qui ont un passe - sanitaire à jour et valable. Par ailleurs les règles sanitaires (port du masque et utilisation du gel hydroalcoolique) ainsi que les règles sécuritaires en vigueur doivent être respectées.** »

► Vote : proposition adoptée à l'unanimité

Article 36 : Utilisation des locaux

Proposition de rajout :

« **Le planning d'utilisation des salles est établi par le Président ou le vice-Président chargé des études et son application est sous leur responsabilité** »

► Vote : proposition adoptée à l'unanimité

► **En conclusion ce RI actualisé et voté ce jour, devient applicable dès demain**

5- Listes pour chaque site, des « contrôleurs » du Passe sanitaire obligatoire à l'entrée des cours dans les salles des sites mises à notre disposition

A la demande du Président ces listes doivent être établies par les VP des sites et lui être envoyées rapidement avant la rentrée du 27 septembre.

6- Questions diverses

6-1 La Communication de l'UTL34 :

Autour de J. Auzias VP à la Communication, un groupe de travail restreint s'est formé:

Les membres en sont à ce jour JL Collignon et Marc Butez.

Une commission communication apportera une aide logistique au président. Elle aurait le rôle de centraliser l'information à communiquer, de fédérer et d'harmoniser la communication de l'UTL34

Sur proposition du Président, le CA est appelé à voter sur la création d'une commission communication qui compte à ce jour : Mme Auzias (VP), Mr Collignon, Mr Butez

► **Vote** : Cette Commission de 3 membres travaillant sur la Communication est adoptée à l'unanimité

Mr Ravaille informe que d'autres personnes qui souhaiteraient apporter leur compétence en la matière pourraient rejoindre cette commission. (prendre contact avec lui)

6-2 **Le Président rappelle que Le club de l'UTL34 est encore fermé à ce jour** et que la commission du club créée en juin dernier en CA, ne s'est pas encore réunie.

Le Président, Stéphane Ravaille, insiste sur le **fait qu'il ne saurait y avoir à ce jour ni sortie ni voyages organisés au nom de l'UTL**, (qui plus est avec le logo du club UTL) par un professeur se référant à sa fonction de professeur de l'UTL auprès des étudiants de l'UTL, tant que le club ne fonctionne pas.

► Une réunion de la commission CLUB est prévue d'ici peu sous la vice-présidence de Mme Fournier.

► Il rappelle que le Club de L'UTL est là pour apporter une aide logistique aux professeurs mais n'est pas organisateur de voyages et sorties. Ce sont les agences de voyages prestataires proposant les voyages aux étudiants qui ont la responsabilité pleine et entière d'organisateur

Fin de la séance 19h30

Secrétaire : Michele Jégat

Le Président : Stéphane Ravaille